

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Absent	2
Procuration	0
Votants	13

DATE DE LA CONVOCATION

22/09/2026

Délibération N° 2026/45

EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de **LA MARTYRE**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à 20 h 00, le Conseil municipal s'est réuni à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Emilie CARIOU-MENES**, 1^{ère} adjointe, le Maire étant empêché.

Présents : Emilie CARIOU-MENES, Pascal PERENNOU, Marie POULIQUEN, Virginie BAILLOU, Mallory BLEAS, Julie CREZE, Marie DESIRE Dit GOSSET, Nicolas EUZEN, Anthony JAOUEN, Michel LE GARREC, Louis PAILLEUX, Luc SALAUN

Absent excusé : Bernard KERMARREC, Charles BOIS

Secrétaire de séance : Anthony JAOUEN

Objet : Versement d'un complément à l'OGEC Saint Joseph

Dans le cadre du contrat d'association signé avec l'OGEC, la commune verse chaque année un forfait communal selon le nombre d'enfants fréquentant l'école et domiciliés à La Martyre.

Pour rappel, ce forfait est calculé par la moyenne pondérée des frais de fonctionnement calculés au RPI, l'année civile précédente pour les maternelles de Ploudiry et les primaires de La Martyre, selon les effectifs réels en maternelle et en primaire présents à l'école St Joseph à la **rentrée scolaire de l'année en cours** et domiciliés à La Martyre.

A la faveur de la rentrée scolaire dernière, il y a confusion dans la transmission du nombre d'élèves et le Conseil a statué sur les présents au 1^{er} septembre 2026. Or, pour le calcul du forfait de l'année scolaire 2025/2026, il convenait de considérer les effectifs de l'année scolaire 2025/2026 **terminée en juillet**.

Le nouveau calcul est donc le suivant :

$(504,09 \text{ €} \times 26 \text{ élèves en primaire}) + (1\,646,10 \text{ €} \times 19 \text{ élèves en maternelle}) = 44.382,24\text{€}$

Le Conseil du 3 septembre 2026 avait voté le versement de 36.522€, il convient donc de compléter à hauteur de 7.860,24€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Emilie CARIOU-MENES,

1^{ère} adjointe au Maire

